

BCF SICAV

c/o Banque Cantonale de Fribourg, Bd de Pérolles 1, 1700 Fribourg

Aux actionnaires et aux membres du Conseil d'Administration de BCF SICAV

Fribourg, le 20 juin 2024

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire de BCF SICAV

Date : 12 juillet 2024

Heure : 9h15

Lieu : Bd de Pérolles 1, 1700 Fribourg (Salle du CA 7A04)

Le rapport annuel de gestion 2023/2024, le rapport de l'organe de révision, le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 février 2024, les statuts, le règlement de placement, le règlement d'organisation, la notice informative et la fiche signalétique peuvent être consultés au siège social de BCF SICAV pendant les heures de bureau ; ils peuvent également être commandés auprès du secrétaire du Conseil d'Administration.

ORDRE DU JOUR

- 1. Désignation du secrétaire de séance**
- 2. Représentation et procuration**
- 3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 février 2024**
Proposition : le Conseil d'Administration propose d'approuver le procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 février 2024.
- 4. Présentation du rapport annuel de gestion et des comptes annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2024 ; rapport de la société d'audit**
Proposition : le Conseil d'Administration propose d'approuver le rapport annuel de gestion et les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2024.
- 5. Affectation du résultat**
Proposition : le Conseil d'Administration propose d'approuver la distribution du dividende à CHF 2.00 par part.
- 6. Décharge du Conseil d'Administration**
Proposition : le Conseil d'Administration propose de donner décharge à ses membres pour l'exercice clos au 31 mars 2024.
- 7. Démission(s) / Election(s)**
Proposition : le Conseil d'Administration propose de réélire les 5 membres sortants, soit MM. Christophe Mettler, Pascal Doutaz, Jan Müller, Cédric Yerly et Denis Galley pour un mandat d'une année.
- 8. Société d'audit**
Proposition : le Conseil d'Administration propose de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers SA en tant qu'organe de révision pour une année.
- 9. Divers**

Conformément à l'art. 22 al. 2 des statuts, peuvent participer à l'Assemblée générale et y exercer leur droit de vote les détenteurs d'actions nominatives inscrits à la date de référence désignée par le Conseil d'Administration en tant qu'actionnaires nominatifs avec droit de vote dans le registre des actionnaires. Conformément au même article, un actionnaire ayant droit de vote peut se faire représenter à l'Assemblée générale par un tiers.

Droits de vote et participation à l'AGO :

Les titulaires d'actions nominatives doivent annoncer leur participation jusqu'au vendredi 5 juillet 2024 auprès de BCF SICAV par courrier à l'adresse BCF SICAV, c/o Banque Cantonale de Fribourg, Bd de Pérolles 1, 1700 Fribourg ou par e-mail à l'adresse info.bcf-sicav@bcf.ch, moyennant remise des documents suivants :

- Pièce attestant de leur dépôt auprès d'un établissement bancaire avec mention du blocage des titres (représentant dépositaire) ;
- Procuration de représentation à nous retourner dûment complétée et signée le cas échéant. Leur actionnaire représentant devra être muni d'une copie de ces documents à l'Assemblée générale, ainsi que d'une pièce d'identité.

Les titres restent bloqués jusqu'à la fin de l'Assemblée générale.

Seuls les dossiers complets seront comptabilisés.

Les représentants dépositaires au sens de l'art. 689d du CO sont priés de communiquer le plus tôt possible à BCF SICAV le nombre d'actions qu'ils représentent, mais au plus tard le 5 juillet 2024. Sont considérés comme représentants dépositaires les établissements soumis à la loi fédérale du 8 novembre 1943 sur les banques et les caisses d'épargne, ainsi que les gérants de fortune professionnels.

Le rapport annuel et les comptes annuels pour l'exercice clos au 31 mars 2024 ainsi que le rapport de la société d'audit ont été publiés sur les organes de publication officiels (SwissFundData) mais doivent encore être soumis au vote de la présente Assemblée générale ordinaire pour approbation.

BCF SICAV

Le Conseil d'Administration